



Deplacement abusif en contrat apprentissage

Par **Marcelino**, le **07/08/2015** à **15:05**

Bonjour, j'ai signé un contrat d'apprentissage dans un centre de soutien scolaire dans un centre de soutien scolaire. Je serai payé 700 euros par mois. Le problème : j'ai une vieille voiture, mon patron m'envoie donner des cours à 64 km aller retour, (35 minutes aller et 35 minutes retour si pas d'embouteillage) de mon lieu de travail stipulé sur le contrat. Cette semaine j'y suis allé 4 fois, soit disant exceptionnel ça se répète chaque semaine.

Ma question : en période d'essai de deux mois j'attends la fin et je refuse ?
Ou une autre solution ? J'en peux plus de payer l'essence pour des trajets fréquents alors que mon salaire me permet pas. Merci à vous

Par **P.M.**, le **07/08/2015** à **15:32**

Bonjour,
S'il n'est pas prévu dans le contrat que vous devez utiliser votre véhicule personnel pour les déplacements professionnels vous n'y êtes pas obligé mais il vaudrait mieux effectivement attendre le terme de la période d'essai...
L'employeur doit aussi vous indemniser pour les frais professionnels...